

Nombre de Membres :

**En exercice : 18**

**Présents : 16**

**Votants : 18**

Délibération N° 003-2024

**DEMANDE DE  
SUBVENTION  
AMENAGEMENT LAC  
DE BOURNAZEL**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 19 janvier 2024

**Présents :**

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE  
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, POUGET, VILLATOUX

**Absents excusés :**

MMES NOEL (procuration à M. MAZEAUD), VERDEYME (procuration à Mme CROUZETTE)

**Secrétaire de Séance** : Mme CROUZETTE

M. le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de l'étang de Bournazel.

Le coût estimatif dû projet est de 108 709,80€ HT (130 451,76€ TTC) réparti comme suit

- Plateforme toilettes + raccordement réseaux : 1250€ HT
- Toilettes automatiques : 34 566,67€ HT
- Réhabilitation ponton et plongeur : 19460,85€ HT
- Réfection cabane maître nageur: 1210,57€ HT
- Apport de sable – plage: 11600€ HT
- Réhabilitation de l'aire de jeux : 8 157,80€ HT
- Réfection des douches – guinguette : 895,07€ HT
- Barrière automatique : 3276,64€ HT
- Table de pingpong : 1250€ HT
- Création d'une plateforme de fitness : 10888,70€ HT
- Poubelles de tri : 4360€ HT
- Toilettes sèches : 1233,50€ HT
- Tables de pique-nique : 2060€ HT
- Divers matériaux et dépenses imprévues : 8 500€ HT

Une subvention peut être demandée au département, à TulleAgglo et à la préfecture (DETR) pour ces investissements.

Concernant la subvention du département, M. le maire rappelle le contrat territorial conclu pour 3 ans, dans lequel était inscrit l'aménagement du lac de Bournazel. Le projet ayant évolué et étant modifié, il convient de réactualiser les montants, et de solliciter l'aide du département sur des crédits destinés à financer d'autres projets de notre CTA.

Le plan de financement est le suivant:

Conseil départemental 30% :	<b>32 612,95€</b>
TulleAgglo (20% ramené à 18% pour respecter le plafond de financement de 20 000€ décidé par TulleAgglo):	<b>20 000€</b>
Etat (DETR – projet touristique structurant) – 45% ramené à 32% pour respecter le plafond de 80% de financement public :	<b>34787,14€</b>
Autofinancement :	<b>21 309,71€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide le projet d'aménagement de l'étang de Bournazel tel que présenté
- Charge M. le maire de solliciter les subventions telles que décrites dans le plan de financement
- Autorise M. le maire à demander au département la modification de la répartition des financements du CTA, en prenant les crédits sur la ligne « Agrandissement de l'ALSH »
- Autorise M. le maire à signer tout devis et document nécessaire à la bonne exécution du projet

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20240125-D03-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024

Affichage : 29/01/2024